



28^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
DE L'UNION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE FINAL

La vingt-huitième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) s'est tenue le 22 décembre 2014 à Libreville, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), sous la présidence de Son Excellence Monsieur Régis IMMONGAULT, Ministre de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective de la République gabonaise, Président en exercice dudit Conseil.

Ont pris part aux travaux, les Ministres ou Représentants des Etats membres ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur Emmanuel NGANOU DJOUMESSI, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur Samuel MVONDO AYOLO, Ambassadeur de la République du Cameroun au Gabon, Plénipotentiaire.

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur Toussaint KONGO-DOUDOU, Ministre des Affaires Etrangères de l'Intégration Africaine et de la Francophonie ;
- Monsieur BOUNANDELE-KOUMBA, Ministre des Finances et du Budget.

Pour la République du Congo :

- Monsieur Léon Raphaël MOKOKO, Ministre Délégué chargé du Plan et de l'Intégration.

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur **Régis IMMONGAULT**, Ministre de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective, Président du Conseil des Ministres de l'UEAC ;
- Madame **Marie Julie BILOGO BI-NZENDONG**, Ministre Déléguée auprès du Ministre de l'Economie ;
- Monsieur **Christian MAGNAGNA**, Ministre du Budget et des Comptes Publics ;
- Monsieur **Dieudonné NZENGUE**, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale ;
- Madame **MENGUE M'OWONO Paulette**, Ministre des Transports.

Pour la République de Guinée Equatoriale :

- Monsieur **CONRADO OKENVE NDHO**, Ministre de l'Economie, de la Planification et des Investissements Publics ;
- Monsieur **Eucario BAKALE ANGUE OYANA**, Ministre Délégué aux Finances et au Budget, chargé des Impôts et Taxes ;
- Monsieur **DAMIAN ONDO MANE**, Conseiller à la Présidence en charge de l'Intégration Régionale.

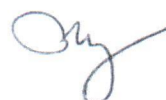
Pour la République du Tchad :

- Monsieur **Abel MBAIKOMBE GUETIMBAYE**, Représentant le Ministre de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique, Plénipotentiaire.

Le Président de la Commission, Monsieur **Pierre MOUSSA**, rapportait les travaux.

Participaient également aux travaux :

- le Directeur Général des Etudes, Finances et Relations Internationales représentant le Gouverneur de la BEAC ;
- les Commissaires de la Commission de la CEMAC ;
- le Président du Parlement Communautaire ;
- le Président de la BDEAC ;
- Le Président de la Chambre des Comptes de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- le Président de la COSUMAF ;
- le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC.



Enfin, étaient présents à cette session les premiers Responsables des Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de la Communauté ainsi que les membres du Comité Inter-Etats.

Le Conseil a été précédé, du 17 au 20 décembre 2014 des travaux préparatoires du Comité Inter-Etats.

La Cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocution du Président de la Commission et par le discours de circonstance du Président en exercice du Conseil.

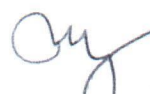
Préalablement au démarrage des travaux, le Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale de la République Gabonaise, a tenu, au nom du Gouvernement de la République Gabonaise, à présenter les regrets du Gabon à l'endroit de la Commission de la CEMAC et de la République de Guinée Equatoriale, pour l'incident survenu le 20 décembre 2014 à l'Hôtel Nomad et dont a été victime la Vice-Présidente de la Commission de la CEMAC. Il a indiqué que l'Hôtel Nomad a reconnu ses torts et informé qu'un entretien a eu lieu la veille entre les Ministres des Affaires étrangères des deux pays. Il a assuré qu'à l'avenir, toutes les dispositions seront prises pour éviter de tels incidents.

Après avoir adopté avec amendement son ordre du jour, le Conseil des Ministres a adopté le procès-verbal de sa 27^{ème} Session ordinaire tenue le 20 octobre 2014 à Libreville.

Examinant l'évolution du processus de développement de la Compagnie aérienne communautaire Air CEMAC, le Conseil des Ministres a pris acte du compte rendu de la réunion des Ministres sectoriels, tout en constatant que l'évolution de ce dossier n'augure pas des perspectives favorables. Notant qu'une réorientation de la stratégie étant nécessaire en termes de redéfinition du statut juridique, du bouclage du capital social et de la finalisation de la conclusion d'un accord de partenariat, le Conseil des Ministres a décidé de présenter l'état des lieux de ce dossier à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, afin qu'elle tire toutes les conséquences qui s'imposent.

Ensuite, le Conseil des Ministres a pris acte du compte rendu des travaux du Comité Inter- Etats.

Au sujet de la situation sécuritaire en République Centrafricaine et de ses conséquences sur la Communauté, le Conseil des Ministres a, en ce



qui concerne la décision de délocalisation provisoire du siège de la Commission de la CEMAC à Libreville, décidé de questionner à nouveau les Chefs d'Etat, en liaison avec l'évaluation de la situation sécuritaire prévalant en République Centrafricaine.

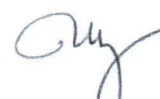
Quant aux éléments de discussion de la question sécuritaire en Afrique Centrale, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de la CEMAC à l'effet de prendre en compte, dans la présentation de ce dossier, les menaces que constitue le sud de la Libye en raison de la confusion qui y règne et des armes qui en proviennent. Il a également confirmé sa solidarité à l'égard de la République du Cameroun, confrontée aux actions djihadistes de la Secte Boko Haram.

Abordant le point relatif aux difficultés auxquelles est en proie la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI), le Conseil des Ministres a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, sur la base des conclusions de la réunion technique à convoquer à la diligence de la Commission de la CEMAC sur ce point.

Examinant l'état des lieux et la question de financement du Programme Economique Régional (PER), le Conseil des Ministres a approuvé les propositions d'actions y relatives. Après avoir recommandé de circonscrire la relecture du PER dans le temps, de poursuivre les études pour son financement sur la base des travaux déjà réalisés et prescrit d'articuler ce Programme avec le Programme Indicatif Régional (PIR), le Conseil des Ministres a décidé de soumettre ce point à la Conférence des Chefs d'Etat.

Prenant acte des recommandations des Ministres en charge des négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique Centrale et l'Union Européenne, le Conseil des Ministres a entériné les propositions faites par lesdits Ministres. En outre, il a recommandé l'accélération du processus des négociations pour aboutir à un APE régional, complet et équilibré, au travers notamment d'une plus forte implication de tous les Ministres concernés, du respect des fréquences des réunions et d'un soutien aux Comités nationaux. Enfin, il a pris acte de l'engagement de la Guinée Equatoriale d'adhérer au processus dans les meilleurs délais et a suggéré la désignation d'un Chef d'Etat de la sous-région en vue d'assurer le leadership sur ces négociations.

Sur la mise en œuvre de la libre circulation des personnes dans l'espace CEMAC, le Conseil des Ministres a exhorté les Etats membres et la Commission de la CEMAC à poursuivre les actions prévues dans la




Feuille de route consensuelle adoptée en 2007 à cet effet ainsi que des Actes additionnels relatifs à la libre circulation. De même, il a invité toutes les parties à appliquer l'ensemble des instruments juridiques relatifs à l'entraide et à la coopération judiciaires, à l'extradition, et à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, en vue de garantir un espace de paix et de liberté au sein duquel se meuvent les citoyens de la Communauté.

Le Conseil des Ministres a entériné la décision des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique Centrale approuvant le Programme Régional de Sécurité Alimentaire de l'Afrique Centrale (PRSA-AC). Il a proposé son adoption par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC. En outre, il a adopté les textes relatifs à la mise en place de la CEBEVIRHA et de l'OCEAC en tant qu'Agences d'exécution.

Analysant le Rapport final de l'étude sur les modalités de rationalisation des cinq (5) IS (EIED, EHT-CEMAC, ISTA, ISSEA et IEF-Pôle Régional) de la CEMAC, le Conseil des Ministres s'est interrogé sur la pertinence de la fusion proposée et invité le Consultant à évaluer les coûts de chaque scénario avant et après la rationalisation, afin de faciliter l'adoption d'un des scénarii.

Au plan des mesures individuelles, le Conseil des Ministres a décidé de nommer Monsieur Eric Bertrand AMVELLA MENDIMI aux fonctions d'Agent Comptable de l'ISSEA. Il a invité le Directeur Général de l'ISSEA à se rapprocher dans les meilleurs délais, de la Commission de la CEMAC, aux fins de définir les modalités pratiques de recrutement du Contrôleur Financier de cette Institution Spécialisée.

S'agissant des nominations suite à la fin de certains mandats dans les institutions communautaires, le Conseil des Ministres a décidé de transmettre à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, les dossiers de candidatures aux postes de Secrétaire Général et de Secrétaire Général Adjoint de la COBAC, de Président de la BDEAC et de deux (02) Juges à la Cour de Justice. Par ailleurs, il a donné mandat à la Commission de la CEMAC à l'effet d'engager la procédure de remplacement du Secrétaire Général de la CICOS. Enfin, il a prescrit la saisine de la Cour de Justice de la CEMAC, à l'effet de solliciter son avis sur la durée du mandat du Secrétaire Général du Parlement Communautaire. L'avis de la Cour devra être soumis à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC afin de permettre, le cas échéant, au Cameroun de procéder à la présentation d'un candidat à ce poste.



Sur l'élection des Députés du Parlement Communautaire au suffrage universel direct, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de la CEMAC d'entreprendre l'élaboration d'un texte relatif à la procédure électorale prévue à l'article 5 de la Convention régissant le Parlement Communautaire. La mise en application de ce texte sera tributaire de la ratification de tout le corpus juridique de la Communauté.

En ce qui concerne la rotation à la présidence du Parlement Communautaire, le Conseil des Ministres a confirmé que le poste de Président du Parlement Communautaire sera occupé par un ressortissant de la République de Guinée Equatoriale, lorsque ce pays assurera la présidence en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC.

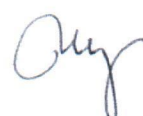
Concernant les Directives sur les finances publiques, le Conseil des Ministres a décidé de reporter au 31 décembre 2017, la date butoir de transposition dans les droits nationaux desdites Directives.

Poursuivant ses travaux, les Ministres ont pris acte des notes d'information. En particulier, au sujet de l'avance consentie à la République Centrafricaine, ils ont recommandé aux Etats de rembourser ladite avance, afin de ne pas compromettre l'exécution des projets intégrateurs.

Après avoir suivi l'exposé du Président de la COSUMAF sur l'évolution du marché financier de l'Afrique Centrale, le Conseil des Ministres a encouragé cet organe à poursuivre la réflexion sur le rapprochement des deux marchés financiers et décidé de soumettre ce dossier aux Chefs d'Etat.

Au sujet de la question environnementale, le Conseil des Ministres a convenu de proposer aux plus hautes Autorités de la CEMAC, d'adopter une position commune de la sous-région sur la question des changements climatiques lors du prochain Sommet « *Climate South Initiative* ».

En vue du financement du plan d'urgence sous régional de prévention et de préparation à la riposte face à l'épidémie de la maladie à virus d'Ebola, il a invité chaque Etat membre à mettre à la disposition de l'OCEAC, dans les meilleurs délais, la somme de 421 330 000 francs CFA.



Le Conseil des Ministres a pris connaissance et entériné les conclusions de la concertation prescrite entre le Président du Conseil des Ministres, le Président de la Commission de la CEMAC et le Président du Parlement Communautaire, quant aux conséquences de l'article 17 du Règlement Intérieur du Parlement obligeant le Président à résider à Malabo.

Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a pris acte de la gratitude de la République Centrafricaine exprimée à l'endroit des Etats membres de la CEMAC ainsi que de la Communauté internationale, pour leur soutien appuyé ayant largement contribué au rétablissement de la sécurité dans la ville de Bangui. Il a adressé ses remerciements au Président de la République Gabonaise, Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA, au Gouvernement et au Peuple Gabonais pour l'accueil chaleureux et les grandes marques de délicates attentions dont les Ministres et leurs délégations ont fait l'objet pendant leur séjour à Libreville.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité et de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

Commencée à 9 h 30 minutes, la séance s'est achevée à 17 h 40 minutes.

Libreville, le 22 décembre 2014

POUR LE PRESIDENT
P.O Le Ministre Délégué auprès
du Ministre de l'Economie



Marie Julie BILOGO BI-NZENDONG